

## **PRESENTATION DE L'ETUDE DU CREAMI DE PICARDIE**

Sous l'impulsion des ministères des affaires sociales et de la santé et des affaires étrangères, le Conseil Supérieur de l'Adoption a exprimé le souhait que soit menée une étude pour améliorer la connaissance sur le devenir des enfants adoptés en France et au niveau international. Cette étude a été confiée au CREAMI de Picardie (Centre Régional pour l'Enfance, l'Adolescence, les Adultes Inadaptés) dans le cadre d'un appel d'offre et a été financée par le ministère des affaires sociales et de la santé (direction générale de la cohésion sociale).

Les caractéristiques de l'adoption nationale et internationale ont évolué au cours des dernières décennies. L'adoption s'est développée dans les années 60 en faveur d'enfants durablement privés de famille dans le cadre d'un projet parental. Progressivement, les candidats à l'adoption se sont tournés vers l'étranger pour réaliser leur projet, notamment en raison d'une diminution croissante du nombre de pupilles de l'Etat. Par ailleurs, l'amélioration de la connaissance sur les besoins et le développement de l'enfant ainsi que sur les conséquences des carences affectives a contribué à promouvoir l'adoption. En outre, les pays d'origine ont renforcé leurs attentes et leurs exigences vis-à-vis des pays d'accueil en matière de suivi des enfants adoptés. Enfin, le profil des enfants a évolué : la proportion des enfants présentant des particularités du fait de leur âge, de l'appartenance à une fratrie, de leur état de santé ou de leur handicap, a considérablement augmenté. Les pupilles de l'Etat, notamment, ont parfois connu un parcours long et difficile à l'aide sociale à l'enfance.

Compte tenu de tous ces facteurs, il convenait d'avoir une connaissance plus précise des réalités de l'adoption dans le but d'améliorer l'accompagnement social, médical et psychologique dont les parents adoptifs peuvent avoir besoin aux différents stades de la procédure et la préparation des enfants à l'adoption.

### **La méthode utilisée**

S'agissant de la méthode employée par le CREAMI, celui-ci a, dans un premier temps et sur la base d'un échantillon représentatif, adressé aux parents d'un enfant adopté dans les années 2005, 2008 ou 2010, un questionnaire anonyme élaboré et validé par un groupe d'experts. Ce groupe était constitué de représentants d'associations de familles adoptives (EFA et MASF), de représentants des ministères chargés de la famille et des affaires étrangères, des conseils généraux, des organismes autorisés pour l'adoption, de l'Agence Française de l'Adoption et de pédiatres. Dans un deuxième temps, le CREAMI a procédé à des entretiens auprès de diverses personnes représentant des institutions, des associations et de personnes qualifiées dans le domaine de l'adoption : parents adoptifs, professionnels, bénévoles...